

## **Conseil Municipal 19 MARS 2010**

- 1° Compte Administratif 2009**
- 2° Compte de Gestion 2009**
- 3° Vote des taux d'imposition 2010.**
- 4° Subventions aux associations**
- 5° Convention Constitutive du Groupement de Commande**
- 6° Convention ATESAT**
- 7° Travaux 2010**
- 8° Acceptation d'une Indemnité de sinistre**
- 9° Divers**

### **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 MARS 2010**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 20 heures 00 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BALLEVRE Jean-Jacques, Maire.

**Etaient présents :**

M. DERU Claude – Melle WEINACKER Angèle – M. GERARD Michel – M. BIEGEL Fernand  
M. CLAMME André – M. PENNERAD Pascal – M. MATZ Jean-Pierre – Mme TALAGA Joëlle  
Mme DE GOBBI Sarah – M. SENSER Gérard – M. MULLER Serge – M. MONTALBANO Jean-Pierre –  
Melle PICQ Anne-Louise

**Absents excusés :** Mme LUDWIG Mireille

**Procuration :**

**Secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme TALAGA Joëlle est nommée secrétaire de séance, Madame THIEL Marie Noëlle étant auxiliaire du secrétaire.

## 1° Compte Administratif 2009

### RESULTAT DE L'EXERCICE

			Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des Sections
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	A	183 292.00	341 380.00	524 672.00
	Titres de recettes émis (y compris recettes rattachées à l'ex.)	B	141 497.17	374 862.30	516 359.47
	Réduction de titres	C	0.00	0.00	0.00
	Recettes nettes	D=B- C	141 497.17	374 862.30	516 359.47
	Reste à Réaliser				
	Autorisations budgétaires totales	E	183 292.00	341 380.00	524 672.00
	mandats émis (y compris dépenses rattachées à l'ex.)	F	139 031.74	236 173.43	375 205.17
Mandats annulés	G	0,00	46.17	46.17	
Dépenses nettes	H=F- G	139 031.74	236 127.26	375 159.00	
RESULTAT	Résultat de l'exercice 2009 EXCEDENT		2 465.43	138.735.04	141 200.47

## RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

	<u>RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2008</u>	<u>PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2009</u>	<u>RESULTAT DE L'EXERCICE 2009</u>	<u>RESULTAT DE CLOTURE 2009</u>
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>				
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>37 456.74</b>	<b>0.00</b>	<b>2 465.43</b>	<b>39 922.17</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>107 294.57</b>	<b>50 509.48</b>	<b>138 735.04</b>	<b>195 520.13</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>144 751.31</b>	<b>50 509.48</b>	<b>141 200.47</b>	<b>235 442.30</b>

### 2° Compte de Gestion 2009 :

Après avoir pris connaissance :

Le Conseil Municipal approuve le compte de Gestion 2009 établi par Madame la Trésorière Principal de Saint-Avold qui présente les valeurs identiques au Compte Administratif ci-dessus.

### 3° Taux d'imposition des Taxes

Le Conseil Municipal est appelé à prendre connaissance de l'état « N° 1259 MI » provenant de la Direction des Services Fiscaux de la Moselle et contenant les informations nécessaires à la fixation du taux de répartition du produit attendu pour assurer l'équilibre du Budget de l'exercice 2010.

Après en avoir délibéré, il est décidé, à l'unanimité, de reconduire pour 2010 les taux appliqués en 2009, à savoir :

- Taxe d'habitation 12.83%
- Taxe foncière ( bâti) 12.61%
- Taxe foncière (non bâti) 32.84%
- Taxe professionnelle 9.13%

#### 4° Subventions aux associations

<b>Associations</b>	<b>2010</b>
<b>Amicale des Sapeurs Pompiers d'Altviller</b>	<b>270€</b>
<b>Remboursement Assurance Individuelle des pompiers 11 pompiers x 38,- €</b>	<b>418€</b>
<b>Club Epargne « A La Vieille Auberge »</b>	<b>270€</b>
<b>Association Notre Dame du Rosaire</b>	<b>270€</b>
<b>Société d'Entraide des Ouvriers et Mineurs d'Altviller</b>	<b>270€</b>
<b>Jumping Romazières</b>	<b>270€</b>
<b>Conseil de Fabrique</b>	<b>270€</b>
<b>Chorale Récré à Sons</b>	<b>270€</b>
<b>ASSE Ecole d'Altviller 34 élèves x 9,-€</b>	<b>306€</b>
<b>ASSE Ecole de Lachambre 20 élèves x 9,-€</b>	<b>180€</b>
<b>Association des Parents d'Elèves</b>	<b>270€</b>
<b>Chorale Paroissiale Altviller – Lachambre</b>	<b>270€</b>
<b>Amicale du Personnel du Syndicat des Eaux de Barst</b>	<b>90€</b>
<b>USEP</b>	<b>110€</b>
<b>Association Prévention Routière</b>	<b>50€</b>
<b>Association des Cavaliers du Domaine de Romazières</b>	<b>270€</b>
<b>Classe de Mer Ensemble Scolaire Sainte-Chrétienne : 2 élèves du village</b>	<b>Avis défavorable</b>
<b>Croix Rouge Locale de saint-Avold</b>	<b>Avis défavorable</b>

Le Club de Billard a changé de lieu depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009 et ne fait plus partie des associations d'Altviller.

L'ASCA n'a pas fait de demande de subvention pour l'année 2010.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions mentionnées ci-dessus aux différentes associations.

## **5° Convention Constitutive du Groupement de Commande**

Le point N° 5 est reporté au prochain Conseil Municipal par manque d'informations.

## **6° CONVENTION ATESAT (Aide technique de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire) Renouvellement**

Vu la loi M.U.R.C.E.F. N° 2001-1168 du 11 décembre 2001-III ( mesures urgentes de réformes à caractères économique et financier), article 7-1, en application de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée, relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le décret N° 2002-1209 du 27 septembre 2002 relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes et de leurs groupements et pris pour l'application du III de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire,

Le Conseil Municipal

- demande à bénéficier de l'Assistance Technique fournie par l'Etat aux collectivités pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT),
- Autorise M. le Maire
  
- ❖ A finaliser le contenu, les modalités de mise en œuvre, le coût, et les responsabilités respectives qui découlent du projet de convention,
- ❖ A signer la convention, mission de base, missions complémentaires, pour un montant de 232.70 €
- ❖ A prendre toutes décisions concernant le règlement de la présente mission dans la limite des crédits inscrits au budget.

## **7° TRAVAUX 2010**

- Extension du Columbarium devis de la société GRANIMOND afin de créer une extension harmonieuse avec l'existant (Conseil du 19/02/2010) :

Une somme de 15 300€ sera prévue au Budget 2010

- Les travaux du plateau surélevé rue de l'église sont prévus courant mai.
- Suite à l'accord de la subvention parlementaire de 2 000€ le chemin d'accès au CAT sera réalisé en 2010.
- L'Architecte Antoine a remis une première esquisse concernant la salle de jeux pour l'école maternelle
- Concernant la remise aux normes de l'électricité de l'Eglise il n'y a pas de participation au titre du fond du patrimoine pour la mise en sécurité électrique de l'Eglise. Deux devis nous sont parvenus.  
ETS TURNAU                    3 522.22€ TTC  
ETS RIST                        6 061.00€ TTC  
Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide de confier les travaux à l'entreprise moins-disante TURNAU pour un montant de 3 522.22€ TTC
- Espaces verts : le Conseil Municipal prend connaissance du devis ESAT le village, et décide de renouveler le contrat pour 2010, autorise Monsieur le Maire à signer le devis pour un montant de 6 418.93€ TTC.
- Achat d'une Armoire forte et coupe feu pour la Mairie pour un montant de 3 767.40 € TTC

## **8° Acceptation d'une Indemnité de sinistre**

Suite à des dommages subis par une forte rafale de vent, qui a fait tomber un arbre sur un lampadaire de l'éclairage public, rue de la nied, le coût du préjudice est de 1 435.20 €.(dossier 12352247 du 23/11/2009).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte l'indemnité de sinistre telle que proposée.

## **8° Divers**

- Les Expertises Galtier viendront le mardi 23/03/2010 pour établir le diagnostic d'accessibilité aux handicapés pour les bâtiments communaux.

- SIANA : proposition de classement de la zone humide du marais d'ALTVILLER. Le Conseil Municipal attend la proposition du conseil scientifique régional pour la protection de la nature (CSRPN). Une réunion est prévue le 22 avril 2010.
- Le tracé du chemin de randonnée entre ALTVILLER et LACHAMBRE a été retenu.
- La réunion publique concernant l'étude de Zonage d'assainissement, et la carte communale, est prévue le 19 avril 2010 à 19h au foyer.

**Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre la majorité des membres présents**

**ALTVILLER Le 22 mars 2010**

**Le Maire**

**M. BALLEVRE Jean-Jacques**